

## **Réponse à l'interpellation intitulée « Questions sur le déploiement du réseau cyclable » de Mesdames et Messieurs les membres de la Commission ayant étudié le rapport municipal N° 166 sur le réseau cyclable.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 10 novembre 2014, intitulée « Questions sur le déploiement du réseau cyclable » de Mesdames et Messieurs les Conseillers: Claude Farine, Christine Vuagniaux, Aline Angeli, Pierre Girard, Christos Kornaros, Philippe-Jean Perret et Bernard Ueltschi, membres de la Commission qui a étudié le rapport municipal N° 166 sur le réseau cyclable.

En préambule, il est utile de rappeler que la planification du réseau cyclable, présentée à la commission du Conseil communal en charge de l'étude du rapport municipal N° 166, est dans sa phase de mise en œuvre. En effet, selon le programme envisagé, la première étape, qui consiste à réaliser les aménagements pour les vélos et les piétons dans le cadre des travaux liés aux transports publics, est sur le point d'être achevée. Les quelques modifications et adaptations à apporter encore pour optimiser le fonctionnement du réseau, se feront progressivement ces prochaines semaines selon les conditions météorologiques.

À partir de là, et comme annoncé à la Commission du Conseil, l'année 2015 sera consacrée à réhabiliter le réseau actuel qui est en très mauvais état ; il s'agit d'adapter la signalisation et le marquage. En parallèle, et à plus long terme, le réseau cyclable sera étoffé et amélioré grâce aux nouveaux tronçons à réaliser au travers de projets en lien avec la planification scolaire (projets en cours), aux opportunités qui s'offrent à la Ville sur des tronçons à récupérer sur des parcelles privées (Quartiers Marans-Couchant et Petite Prairie, Hôpital, En Gravette, etc.) et également à ceux inscrits dans la liste des projets d'agglomération, avec un délai de réalisation fixé à 2018 au plus tard. Le calendrier de réalisation et les besoins en investissements des mesures inscrites dans le projet d'agglomération – mesures A 2015-2018 – seront prochainement présentés au Conseil communal via un préavis municipal. S'échelonneront par la suite, les demandes de crédits d'investissement pour la réalisation de ces mesures, à l'exemple de la liaison piétons/cycles entre Nyon et Prangins, l'élargissement du sentier du Cossy, le passage inférieur Viollier, le sentier de Bois-Bougy, la route du Stand, etc. Il est utile de rappeler que les projets d'agglomération, acceptés dans le cadre des financements octroyés par la Confédération, doivent être impérativement réalisés dans la tranche temporelle fixée. S'ils ne sont pas mis en route dans les délais, ils ne peuvent bénéficier des subventions fédérales.

### **Réponses aux questions contenues dans l'interpellation :**

#### **1) Le plan du réseau cyclable a-t-il été pris en compte lors de l'octroi du permis de la construction industrielle à la rue du Stand 45, et si non, pourquoi ?**

Lors de chaque demande de permis de construire qui parvient à Service de l'urbanisme, l'Office de la mobilité est consulté afin de s'assurer que la planification du réseau cyclable et des autres projets relatifs à la mobilité sont respectés. En l'occurrence, dans le cas de la construction industrielle de la rue du Stand, au moment de la consultation du projet par les services en juin 2012, l'Office de la mobilité et le Service travaux et environnement ont demandé à ce qu'une

bande de terrain d'une largeur de trois mètres soit préservée le long de la route du Stand, afin qu'un aménagement en faveur des mobilités douces puisse être réalisé à l'avenir. Les alignements étant suffisants, la réserve n'est pas inscrite dans le permis de construire mais a fait l'objet d'un courrier du Service de l'urbanisme à l'attention du propriétaire, daté du 18 septembre 2012, lui rappelant que des mesures seraient prises dans ce sens.

**2) Y a-t-il eu des discussions pour négocier un bout de terrain à cet endroit pour pouvoir, si nécessaire, réaliser cette infrastructure ?**

Il n'y a pas encore eu de négociation à ce sujet depuis la demande faite au propriétaire en septembre 2012.

**3) Lorsqu'une demande de permis de construire est examinée, les différents services concernés se consultent-ils pour intégrer le réseau cyclable ?**

Les permis font l'objet d'une consultation interne auprès des services concernés par la thématique. L'Office de la mobilité se charge d'inscrire le réseau cyclable dans la liste des réserves afin de pouvoir « récupérer » du foncier via une servitude de passage public, un accord ou une convention entre la Commune et le propriétaire.

**4) Quand la Municipalité va-t-elle informer le Conseil communal concernant les projets qu'elle a déposés auprès de la Confédération dans le cadre de l'agglomération du Grand Genève ?**

Les mesures A du Grand Genève, dont la réalisation doit en principe débiter au plus tard fin 2018, sont en cours de planification. Un préavis municipal sera présenté au Conseil communal dans le courant du printemps prochain.

**5) Depuis que le rapport N° 166 sur le réseau cyclable a été présenté à la commission du Conseil en juin dernier, quelles sont les actions qui ont été entreprises (marquages au sol, signalisation, négociations avec les propriétaires, etc.) et quel est l'état d'avancement des différents projets en cours ?**

Les principales réalisations sont celles qui ont été coordonnées avec les aménagements pour le bus urbain et régional.

Des négociations ont été entreprises avec la direction de la Migros-Ports de Nyon dans le but qu'elle mette à disposition de la Commune du foncier permettant de créer la piste cyclable le long de la route de la Gravette. L'Office de la mobilité et le Service de travaux et environnement sont également en discussion avec l'hôpital et la Confédération afin de réaliser le tronçon manquant sur l'axe nord-sud de mobilité douce reliant la Gare au quartier des Fontaines en passant par le Gymnase de Nyon, l'hôpital et le futur quartier Marans-Couchant. La Municipalité a, par ailleurs, obtenu des propriétaires privés du secteur Vallon du Cossy, d'aménager le sentier existant sur une largeur de trois mètres. Des négociations sont encore en cours pour obtenir la possibilité de l'élargir aux extrémités sud et nord.

Pour 2015, les principales réalisations programmées en faveur des cyclistes sont les suivantes :

- la route de Signy, entre le secteur En Gravette et le secteur Petite Prairie / Reposoir ;
- la RC1 à l'intersection avec la promenade du Mont-Blanc ;
- un tronçon du chemin de Terre-Bonne, côté ouest ;
- le marquage du contre-sens cyclable au chemin de la Paix et au chemin des Plantaz.

En revanche, la requalification de la route de St-Cergue, entre la route d'Oulteret et le chemin du Canal, prévue en 2015, sera retardée pour être coordonnée avec le plan de quartier du Martinet.

**6) La Municipalité est-elle disposée à créer un groupe de consultation interpartis qui collaborerait dans le domaine de la mobilité douce ?**

Le Conseil communal sera informé de l'état d'avancement et de réalisation des mesures du réseau cyclable via les préavis que la Municipalité déposera pour obtenir les crédits d'étude et de réalisation nécessaires. L'Office de la mobilité poursuivra la collaboration avec les différents partenaires et associations afin de tenir compte de leurs demandes et de consolider les projets.

En ce qui concerne la mise sur pied d'un groupe interpartis, la Municipalité trouverait bien sûr intéressant, à l'heure où les problématiques et enjeux liés à la mobilité sont au premier plan du développement de la ville, de disposer d'une telle cellule. Toutefois, elle est d'avis qu'il est du ressort du Conseil communal de déterminer s'il est raisonnable ou non d'augmenter le nombre de ses commissions permanentes, alors même que la charge des Conseillers est d'ores et déjà très importante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : interpellation